



Communiqué de presse

AESH : la mobilisation paie, la FSU avec l'intersyndicale impose l'ouverture de négociations aux ministères

F.S.U.

Depuis le printemps 2025, les AESH se mobilisent dans un cadre intersyndical pour faire entendre leurs revendications. Journées d'action répétées, initiatives collectives, pétition massive ayant franchi les 100 000 signatures : la dynamique a largement dépassé le cadre professionnel. Parents d'élèves, associations et parlementaires se sont à leur tour engagé.es, réclamant la création d'un véritable statut pour toutes et tous les AESH.

L'intersyndicale a finalement obtenu une audience le 27 janvier 2026 auprès des ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. À cette occasion, elle a porté avec détermination la réalité du terrain et dénoncé des conditions de travail devenues intenables.

Les deux ministères se sont déclarés ouverts à l'étude d'un véritable statut pour les AESH et a annoncé la mise en place de calendriers de groupes de travail :

- du côté des ministères, pour mener les études d'impact ;
- en parallèle, dans le cadre de la Conférence National du Handicap (CNH), pour poser la question du statut au sein de groupes dédiés.

Le premier comité de pilotage École, organisé dans le cadre de la CNH, se tiendra le 3 février et devra fixer les grands axes de travail. Dans l'attente, un cadre de gestion validé par le ministère devrait nous être prochainement présenté.

Ces annonces vont dans le bon sens, mais elles doivent maintenant se traduire concrètement. Elles ne peuvent pas rester de simples promesses. Les AESH ne peuvent plus attendre !

Par ailleurs, lors de cette audience, la FSU a dénoncé avec force :

- la situation d'extrême précarité subie par les AESH ;
- le mépris que traduisent les propos du ministre sur le « quasi-statut » et sur la durée du temps de travail ;
- la grande pénibilité du métier, toujours non reconnue : charge émotionnelle forte, accompagnements complexes, responsabilités croissantes, déplacements multiples, temps partiels imposés et conditions de travail dégradées ;
- le fait que l'école inclusive ne peut pas reposer sur la précarisation de près de 150 000 femmes.

La FSU a porté l'exigence urgente d'ouvrir un véritable cadre de négociation afin d'aboutir, sans attendre, à la mise en œuvre complète d'un statut protecteur, reconnaissant pleinement les missions, les qualifications et la pénibilité du travail des AESH, avec un statut de catégorie B et un temps plein à 24h.

La FSU est déterminée à maintenir la pression pour que les engagements pris et nos exigences aboutissent rapidement. Elle s'adressera à l'intersyndicale et aux associations de parents d'élèves pour construire jusqu'à la fin de l'année scolaire une mobilisation au long cours rassemblant l'ensemble de la communauté éducative, avec en perspective une action nationale d'ampleur pour la création d'un statut d'AESH, la revalorisation de leurs conditions de travail et salariales et pour une école publique réellement inclusive, respectueuse des droits des élèves et des personnels.